

Fa 469 ans : L'ordonnança de Villers - Cotterets

En août 1539, François 1er se trouve à **Villers-Cotterets** pour y chasser. Mais cela ne l'empêche pas de penser aux affaires de l'Etat et c'est, dans cette ville, le 15 du mois, qu'il promulgue la célèbre ordonnance, tenue par beaucoup, aujourd'hui encore, uniquement comme l'acte fondateur de l'Etat Civil. Et pourtant, il s'agit de bien plus que cela.

En effet, l'ordonnance porte le nom de "Ordonnance générale sur le fait de la justice, police et finances". Appelé aussi "Ordonnance Guillelmine parce que oeuvre du Chancelier Guillaume Poyet, elle comprend 192 articles qui portent réforme de la juridiction ecclésiastique, réduisant certaines prérogatives des villes, organise l'Etat Civil et impose l'usage du français - à la place du Latin - dans la rédaction des jugements et des actes notariés

Par l'importance et la richesse de son contenu l'Ordonnance royale du 10 Août marque un tournant dans l'histoire de France . Elle constitue en effet un ensemble de dispositions destinées à réorganiser la justice Elle fait obligation aux curés de chaque paroisse de tenir un registre des baptêmes et sépultures.

Mais surtout, l'Ordonnance précise que tous les actes judiciaires et les actes notariés seront "prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage françois et non autrement".

« Art. 111. - Et pour ce que telles choses sont souvent advenues sur l'intelligence des mots latins contenus esdits arrests, nous voulons d'oresnavant que tous arrests, ensemble toutes autres procédures, soient de nos cours souveraines et autres subalternes et inférieures, soient de **registres, enquêtes, contrats, commissions, sentences, testaments, et autres quelconques, actes et exploits de justice, ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel françois et non autrement.**

Donné à Villiers-Cotterets au mois d'août , l'an 1539, le 25. signé : françois. »

Enregistrée au parlement de Paris le 6 septembre 1539.

En ciblant officiellement le latin, l'ordonnance impose le "françois" (langue d'oïl) dans tout le royaume au détriment des langues et dialectes des provinces. La langue d'oc est désormais qualifiée de « patois » dominée par « la langue d'oïl qui est un patois qui a gagné la guerre » (sic A.Marchal. un Wallon élève de l'université occitane d'été de Laguérie)

Aujourd'hui la langue française est étoilée d'une myriade de mots venus tout droit de l'Occitan ...même en argot **...et en anglais ! Savez-vous que vous parlez occitan sans le savoir ? Savez-vous que le plus beau mot de la langue française est un mot occitan ? Quel est-il ? Vos réponses sur tarnegaroc@orange.fr...Nous parlerons de tout cela le mois prochain .

** « Cet argot qui vient de l'occitan », un petit lexique instructif signé Florian Vernet (lauréat de l' Estivade 2008 pour son roman de science-fiction « i@ardindelasdelicias.com »)

Où apprendre l'occitan ou se perfectionner ?

- Montauban, Moissac, Caussade : 05 63 03 48 70 (association Antonin Perbosc)
- Moissac (direct) 05 63 32 26 58 (animatrice : Rolande Rey)
- Montauban (CREN) 05 63 91 47 40 (animateur : Nadal Rey)
- Saint Antonin Noble-val , Verdun sur Garonne : 05 63 03 08 58 (association Galineta)
- Dunes Cercle culturel 05 63 39 61 64 (Pdt : Isabelle Ducos)
- Caussade Université populaire 05 63 26 04 66
- Collègi d'Occitania (**cours par correspondance**) 31 rue de la Fonderie 31000 Toulouse . 05 61 36 81 00

Parlez la langue d'oc, allez sur teleòc !

L'occitan bolèga (l'outssita boulègo), l'occitan boulègue : Oui ! l'occitan bouge, se modernise , s'informatise. Les cours sont en ligne sur le site Internet Moodloc . Prévoir 20 à 30 minutes par jour .

Sons, images, textes, exercices interactifs, news, tel, méls, chats, blogs ...

A partir de 14 € / mois .

Envie d'essayer ? **CINQ LEÇONS** au hasard **GRATUITES** :

www.teleoc.com

Renseignements : mari@teleoc.com ou 04 67 88 05 48

« Langue d'Oc »... une langue ? ou plusieurs ?

La langue d'Oc ou les langues d'Oc ?

Toute langue se présente sous des formes variées – dans ses réalités parlées et même écrites, dans la prononciation, le lexique, la syntaxe. Ce n'est jamais l'uniformité qui fait l'unité d'une langue.

Des gens pratiquent une même langue quand, sans apprentissage préalable, ces gens se comprennent sans avoir besoin de traduire. Quand deux personnes peuvent se parler ou s'écrire en pratiquant chacun sa propre forme de langue sans avoir eu besoin d'apprendre auparavant celle de l'autre, on a toujours convenu naturellement que ces deux personnes parlent la même langue, quelles que soient les différences dans leurs manières de s'exprimer (particularités de prononciation, de vocabulaire, de tournures syntaxiques).

On convient qu'un Québécois, un Belge wallon et un Suisse romand parlent et écrivent la même langue – mais qu'ils ne parlent pas la même langue qu'un Italien ou un Portugais s'exprimant dans leurs langues propres (qui sont pourtant apparentées, de même origine latine). Hier objet de piété de gens de lettres nostalgiques, la langue d'Oc suscite aujourd'hui la ferveur d'un public ouvert, volontaire et entreprenant.

Les occasions d'expérience immédiate d'intercompréhension se multiplient. Des Cannois participent à un prix poétique à Narbonne, y viennent, y sont interviewés en langue d'Oc, y passent à la radio... Problèmes ? Aucun.

L'unité de la langue d'Oc n'est pas affaire de discours, d'idéologie ou de politique : elle se vit.

Sergi Granièr

Se voles un document mai complet vos lo mandarèm, a vòstra demanda a tarnegaroc@orange.fr